



As t-on le droit de travailler plus de 10 par jour?

Par **lucieflorence117**, le **04/05/2009** à **10:28**

Bonjour,

Je suis animatrice professionnel diplômé du BAPAAT et je suis vacataire dans diffeente commune de mon departement .

Je travail en centre de loisirs durant les vacances scolaire et j'aimerais savoir si la loi autorise de travailler 10h par jour ou plus quand il y a des reunons.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté a cette question je vous prie d'agreer, mes sentiments respectueux.

lucieflorence.